Sécheresse 2020 : Montmorency reconnue en état de catastrophe naturelle

La Préfecture du Val d'Oise vient de reconnaître, par un arrêté paru le 9 juillet, l'état de catastrophe naturelle pour la ville de Montmorency.



Cet état est reconnu sur la période du 1 avril 2020 au 30 septembre 2020, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les victimes de dégâts ont jusqu'au **19 juillet 2021** pour déclarer leur sinistre à leur assurance, si cela n'est pas déjà fait.

Document(s)
Arrêté du 22 juin 2021 paru le 09 juillet 2021
Liens utiles
Tout savoir sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturel…